

PROGRAMME ET METHODE DE FORMATION

BPJEPS TENNIS DE TABLE

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS TENNIS DE TABLE**.

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 7 novembre 2017 portant création de la mention « tennis de table » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au BPJEPS TENNIS DE TABLE sont les suivantes :

- Être capable d'encadrer et animer des activités de loisir, d'initiation et de découverte du tennis de table
- Être capable d'encadrer, enseigner et préparer en autonomie jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- Être capable d'organiser et gérer les activités du tennis de table ;
- Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et des pratiqués ;
- Être capable participer au développement de la structure organisatrice de l'activité.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au (séances **BPJEPS TENNIS DE TABLE** pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS TENNIS DE TABLE**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...).

Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

OI 1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

1-1-1 Adapter sa communication aux différents publics

1-1-2 Produire des écrits professionnels

1-1-3 Promouvoir les projets et actions de la structure

OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

1-2-1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics

1-2-2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics

1-2-3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics

OI 1-3 Contribuer au fonctionnement d'une structure

1-3-1 Se situer dans la structure

1-3-2 Situer la structure dans les différents types d'environnement

1-3-3 Participer à la vie de la structure

UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

OI 2-1 Concevoir un projet d'animation

2-1-1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli

2-1-2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation

2-1-3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet

OI 2-2 Conduire un projet d'animation

2-2-1 Planifier les étapes de réalisation

2-2-2 Animer une équipe dans le cadre du projet

2-2-3 Procéder aux régulations nécessaires

OI 2-3 Evaluer un projet d'animation

2-3-1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés

2-3-2 Produire un bilan

2-3-3 Identifier des perspectives d'évolution

UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION « TENNIS DE TABLE » JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

3-1-1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation

3-1-2 Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle

3-1-3 Organiser la séance ou le cycle

OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

3-2-1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs

3-2-2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle

3-2-3 Adapter son action pédagogique

OI 3-3 Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

3-3-1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés

3-3-2 Evaluer son action

3-3-3 Evaluer la progression des pratiquants

UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « TENNIS DE TABLE » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

- OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
 - 4-1-1 Maîtriser les contenus tactico- techniques du tennis de table
 - 4-1-2 Maîtriser la technique et les conduites professionnelles
 - 4-1-3 Utiliser les coups techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- OI 4-2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
 - 4-2-1 Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline
 - 4-2-2 Maîtriser et faire appliquer le cadre règlementaire de la pratique compétitive
 - 4-2-3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
- OI 4-3 Garantir des conditions de pratique en sécurité
 - 4-3-1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
 - 4-3-2 Veiller à la sécurité et porter secours aux pratiquants
 - 4-3-3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPS TENNIS DE TABLE** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
<p>Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional et départemental de la jeunesse, un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de tennis de table. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.</p>	<p><i>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président du jury</i></p>	<p>UC 1 - UC 2</p>
<p>L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance et se compose comme suit :</p> <p>1° Production d'un document</p> <p>Avant la date de l'épreuve, le (la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> o un cycle d'animation ou d'apprentissage réalisé dans la structure d'alternance pédagogique, composé de six à huit séances à destination d'un seul type de public non compétiteur. <p>2° Mise en situation professionnelle</p> <p>Le(la) candidat(e) est évalué(e) à partir de la quatrième séance de son cycle figurant dans le dossier susmentionné.</p> <p>Les évaluateurs informent le(a) candidat(e) du choix de la séance support de la certification. Le jour de l'épreuve il(elle) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance.</p> <p>Le(la) candidat(e) conduit une séance collective d'animation ou d'apprentissage destinée au public support du dossier susmentionné, pendant au minimum 45 minutes et au maximum 60 minutes pour un groupe d'au moins 6 pratiquants.</p> <p>La séance est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum avec les deux évaluateurs portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 20 minutes maximum sur la pertinence du cycle d'animation ou d'apprentissage proposé dans le dossier transmis par le(la) candidat(e) ; o 10 minutes maximum sur l'évaluation de la séance, et la justification de ses choix éducatifs et pédagogiques 		<p>UC 3</p>

<p>L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance. Le(la) candidat(e) réalise cette épreuve avec un public de type et de tranche d'âge différents de l'épreuve certificative de l'UC3. L'épreuve se décompose comme suit :</p> <p>1° Production d'un document</p> <p>Avant la date de l'épreuve, le (la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DR(D)JSCS ou le DJSCS comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 préparations de séance et 10 analyses de pratique se rapportant à un cycle d'entraînement de dix séances, réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique, pour un groupe de 6 compétiteurs minimum, classés jusqu'à 1299 points pour les hommes et jusqu'à 949 points pour les femmes. <p>2° Mise en situation professionnelle</p> <p>Le(la) candidat(e) est évalué(e) à partir de la septième séance de son cycle figurant dans le dossier susmentionné.</p> <p>Les évaluateurs informent le(a) candidat(e) du choix de la séance support de la certification. Le jour de l'épreuve, le(la) candidat(e) remet aux évaluateurs une fiche de séance qui présente la séance et la situe dans le cycle d'entraînement</p>		<p>UC 4</p>
--	--	--------------------